

TÉLÉASSISTANCE

Comment ça marche ?

Agissant en véritable « ange gardien », un petit boîtier vous accompagne de jour comme de nuit, sous forme de médaillon ou de bracelet. Peu encombrant, ce système électronique est discret et peut être porté sous vos vêtements. Il est relié à un centre opérateur destiné à vous porter assistance en cas de besoin.



Dans quel cas ?

- Malaise,
- chute,
- vol, effraction ou agression
- assistance à la vie quotidienne (panne d'électricité, de chauffage...),
- crise d'angoisse,
- sentiment de grande solitude...

Horaires et tarifs

- Horaires
Le service fonctionne 24h / 24.
- Tarifs
5,48 € /mois (déduction faite des aides du Conseil général).

Possibilité de prise en charge par votre caisse de retraite, ou le Conseil général des Yvelines - sous conditions.

Pour qui ?

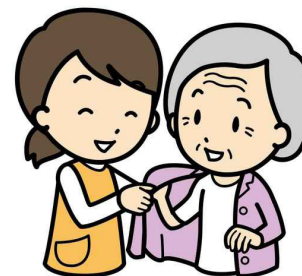
Tous les retraités vernoliens.

Renseignements et inscriptions

Inscriptions via le CCAS qui se chargera de traiter le dossier d'inscription et de le transmettre à la société VITARIS (téléassistance), délégataire du Conseil général des Yvelines.

CCAS : 01 30 06 51 32

SERVICES À DOMICILE



Le CCAS à vos côtés...

AIDE À DOMICILE

Pourquoi ?

- Contribuer au maintien à domicile et à l'autonomie de la personne.
- Aider à effectuer les tâches de la vie quotidienne.
- Stimuler et assurer une vie sociale et relationnelle.



Elle vous apporte...

- Une aide pour les courses, le ménage et quelques tâches administratives.
- Une aide à la toilette, à l'habillement et parfois à la préparation des repas.
- Une présence attentive et un soutien moral dans la vie quotidienne.

Horaires et tarifs

- Horaires
Les aides à domicile interviennent du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, et exceptionnellement le samedi et le dimanche.

- Tarifs
21,50 € / h (avant prise en charge).

Possibilité de prise en charge par votre mutuelle, votre caisse de retraite, ou le Conseil général des Yvelines - sous conditions.

Comment ça marche ?

- L'aide à domicile
Des personnes qualifiées interviennent au domicile des personnes âgées qui se trouvent dans l'incapacité d'effectuer certaines tâches de la vie courante.

- L'auxiliaire de vie
Elle est chargée d'aider une personne en difficulté malade ou dépendante, à accomplir les tâches et activités de la vie quotidienne.

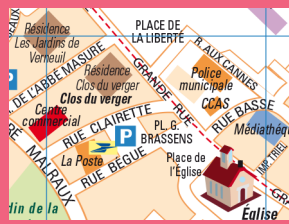
> En fonction de votre situation personnelle, le CCAS vous recommande la personne adaptée.

Pour qui ?

Tous les retraités vernoliens.

Renseignements et inscriptions

Centre communal d'action sociale (CCAS)
21 rue aux Cannes
78480 Verneuil-sur-Seine
Tél : 01 30 06 51 33
Fax : 01 30 06 51 31
Courriel : ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr



PORTAGE DES REPAS

Pourquoi ?

- Pallier les difficultés rencontrées par certains seniors pour faire leurs courses et confectionner leurs repas.



Comment ça marche ?

Le CCAS propose un service de portage de repas à domicile pour le déjeuner et le dîner, sous certaines conditions.

- Pour une journée, une semaine, un mois, voire plus, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès du CCAS pour bénéficier de cette prestation. Des aides à domicile employées par le CCAS vous livrent chaque midi des repas complets, variés et équilibrés.

- Pour le déjeuner, plusieurs menus vous sont proposés (3 entrées, 2 accompagnements, 2 viandes, yaourt, fromage ou dessert).

- La collation du soir, livrée en même temps que le déjeuner, comprend un potage, un yaourt ou une compote.

Pour qui ?

Tous les retraités vernoliens et les adultes handicapés.

Horaires et tarifs

- Horaires
La livraison des repas est effectuée tous les jours de la semaine entre 9h30 et 12h30.

Les repas du week-end sont livrés le vendredi et ceux des jours fériés, la veille.

- Tarifs
10 € le déjeuner.
1,80 € la collation pour le dîner (facultatif).

Le CCAS peut vous aider à trouver des financements en fonction de votre situation.

Renseignements et inscriptions

Inscriptions par téléphone au 01 30 06 51 38.

NB : les menus sont établis pour 3 semaines.
Inscriptions 48h à l'avance minimum.